

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, sous la présidence de Madame Émilie DUBOURGET, Maire.

**Présents :** Madame VASSEUR Marion et Messieurs BOA Cédric, DUBOURGET David, KANOUNNIKOFF Pierre, KRUZEL Arnaud, MAHU Mickaël, VAN BELLEGHEM Thierry.

**Absent(s) excusé(s) :** Mesdames CAMUS Marie-France, TIBÉRIO Laurence qui a donné procuration à DUBOURGET Émilie et Monsieur ENAULT Guillaume.

**Secrétaire de séance :** Madame VASSEUR Marion

---

Rajout à l'ordre du jour du rapport d'activités 2022 du SE60.

Le compte rendu du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité après rectification d'une faute de frappe (« une » à la place de « urne »).

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Objet : Expérimentation du compte financier unique au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Madame le Maire expose les principaux principes de cette expérimentation :

Selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en œuvre à titre expérimental par des collectivités territoriales ou des groupements volontaires à compter de l'exercice 2022. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique concerne le budget principal de la collectivité.

La mise en œuvre de l'expérimentation au CFU requiert la signature d'une convention avec l'État, qui sera transmise ultérieurement, si l'assemblée approuve cette candidature. Cette convention a pour objet de préciser les conditions de mise en place du compte financier unique et de son suivi, en partenariat étroit avec le comptable du SGC de Saint Just en Chaussée et le conseiller aux décideurs locaux.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé de se porter candidate à l'expérimentation du compte financier unique au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à signer la convention CFU avec la DGFIP ainsi que les autres documents relatifs à l'objet susvisé.

## **Objet : Demande de versement exceptionnel au SIRS**

Madame le Maire fait lecture d'une délibération du SIRS Montreuil-sur-Brèche – Le Quesnel-Aubry – Bucamps en date du 1<sup>er</sup> août 2023.

La situation financière fait apparaître un déficit de 50 000€ qu'il faut combler avant la fin de l'année. Le Conseil Syndical a voté à l'unanimité des membres, d'effectuer à titre exceptionnel un virement de chaque commune d'un montant de 17 000€.

Il est demandé à Monsieur Arnaud KRUZEL, Président du SIRS, quelques explications à propos de ce déficit :

Monsieur Arnaud KRUZEL explique qu'« il s'agit essentiellement de frais du personnel qui dépendaient de l'association LADE et qui ont été repris par le SIRS. Les salaires sont plus élevés en tant que stagiaire de la Fonction Publique ».

Afin d'anticiper les dépenses liées au SIRS sur son prochain budget, le Conseil Municipal demande au Syndicat de présenter, dès la clôture de l'exercice 2023, une estimation du coût par enfant à prévoir en 2024 et éviter ainsi la prise de délibérations supplémentaires pour d'autres versements exceptionnels.

De plus il souhaite connaître le coût réel par enfant pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal souhaite également, pour une parfaite équité, que la répartition du coût de la scolarité reste calculée par enfant et non par commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour et une abstention (Mr VAN BELLEGHEM Thierry qui ne souhaite pas se prononcer puisqu'il n'a pas plus de renseignements de la part du SIRS, explicatifs de ce tel déficit) :

- Décide de procéder à un versement exceptionnel de 17 000€ dès la délibération rendue exécutoire,
- Autorise Madame le Maire, si besoin, grâce à la fongibilité des crédits à effectuer un virement du chapitre 011 article 615221 vers le chapitre 65 article 65568 pour un montant de 17 000€.

## **Objet : Syndicat d'Energie de l'Oise – Rapport d'Activités 2022**

Madame le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2022.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Le barnum sera démonté le samedi 14 octobre matin.
- Madame Audrey LANOY, Conseillère municipale de Montreuil-sur-Brèche est entrée en contact avec Madame le Maire, afin de proposer à la commune de Le Quesnel-Aubry un partenariat dans le cadre du téléthon, pour récolter des dons. Elle souhaiterait associer les deux communes à l'organisation d'une marche le samedi 9 décembre 2023, avec un point de ravitaillement. Madame le Maire souhaite répondre positivement à cette initiative caritative et demande l'implication des élus sur cet événement. Les élus répondent positivement.

- Des coupures d'électricité sont fréquentes sur la commune. Madame le Maire a prévenu à plusieurs reprises Enedis. Un hélicoptère va survoler les lignes prochainement afin de voir s'il n'y a pas de la végétation qui pourrait nuire au bon état des lignes. Une communication aux habitants est à prévoir.
- Madame le Maire évoque aux élus l'idée d'installer un Conseil municipal Jeunes à destination des enfants de la commune, âgés entre 12 et 17 ans. Ce projet permettrait aux enfants de participer activement à la vie de la commune. Elle souhaiterait impliquer les jeunes sur différents projets communaux et aux cérémonies patriotiques. Exemple : l'avenir du bâtiment actuel de la mairie (transformation en salle de jeux, bibliothèque, espace associatif, ... ?). Un budget pourrait leur être alloué pour mettre en œuvre un projet, validé préalablement en Conseil Municipal. Les élus proposent qu'un sondage soit réalisé afin de savoir si les enfants seraient intéressés par ce projet.

### **Point sur les travaux :**

- Mare : après presque un an de retard, Madame Roussel nous informe que les travaux sont prévus en octobre 2023,
- Abribus : les travaux de création de l'abri bus Grande Rue ainsi que les travaux de signalisation des 3 points d'arrêts sont terminés,
- Mairie : la ADTO-SAO souhaite rencontrer Madame le Maire afin de présenter le rapport des offres reçues pour les travaux de réhabilitation du logement en mairie,
- Projet salle des fêtes : un point sera fait avec l'ADTO-SAO pour qu'ils nous proposent un projet d'extension à hauteur de nos capacités financières,
- Radar pédagogique : la subvention a été accordée. Madame le Maire demande à son 1<sup>er</sup> adjoint de suivre son installation,
- Projet d'Aire de jeux 2024 : des devis vont être demandés afin de déposer les demandes de subvention. Madame le Maire propose d'inclure un agrès sportif à l'espace ludique,
- Table de ping-pong : la CCOP va doter l'ensemble des communes membres d'une table de ping-pong Cornilleau, dans le cadre de la promotion des JO sur le territoire. Pour Le Quesnel Aubry, le choix s'est porté sur une table extérieure. Madame le Maire propose de l'installer début 2024, en remplacement de l'ancienne, vétuste.  
Elle informe le Conseil Municipal qu'un challenge « CCOPing » amateurs et licenciés sera organisé en 2024, dans les 52 communes afin de promouvoir la discipline sur notre territoire « Terre de Jeux 2024 » pour le tennis de table.

### **Point sur les évènements :**

- Colis des aînés : une réunion CCAS pour le choix des colis est programmée le 3 octobre prochain. Il faudra certainement prévoir un versement supplémentaire au CCAS, vu l'inflation (budget actuel du colis : 30 euros),
- 11 novembre : Madame le maire sollicite les élus pour l'organisation de cet évènement. A cette occasion, elle souhaite rendre un hommage à Monsieur Claude Lavisse qui a reçu sa médaille « 30 ans de porte-drapeau » l'année dernière. Les anciens combattants proposent de s'associer à cet hommage.
- L'arbre de Noël 2023 aura lieu le 17 décembre après-midi. La distribution des jouets se fera en porte à porte avec déambulation d'une troupe,
- Madame le Maire informe qu'elle va rencontrer le Comité des Loisirs le 10 octobre 2023 afin de réfléchir à un projet d'évènement commun. Elle souhaite associer Mickael MAHU et Marion VASSEUR à la réunion.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h05